

Le Gouverneur
recevra l'A.
dressée demain.

Les Honorables Messieurs *Harrison* et *Hicks*, Membres du Conseil Exécutif, ont fait rapport à la Chambre que s'étant rendus auprès du Gouverneur-Général, conformément à son Ordre de Samedi dernier, pour savoir quand il plairait à son Excellence de recevoir l'Adresse de cette Chambre, en réponse au Discours que son Excellence a prononcé aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, il avait plu à son Excellence de fixer demain à midi, à la maison du Gouvernement.

Rapport sur la
Pétition des
Habitans de
Chambly.

M. *Vale*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Comté de *Chambly*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit : Votre Comité après avoir d'abord considéré la demande de la dite Pétition, est d'opinion qu'elle doit être accordée ; et il recommande, en conséquence, à votre Honorable Chambre, de passer un Acte pour amender les Actes autorisant l'établissement de Compagnies d'Assurance mutuelle, dans la Section Est de cette Province, de manière à permettre à la Compagnie d'Assurance mutuelle du Comté de *Montréal*, d'assurer dans le dit Comté de *Chambly*."

Sur Motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Cartwright*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de changer et amender un Acte du ci-devant Parlement du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance de la Chambre d'Assemblée de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *L. M. Viger*, a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *L. M. Viger* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de Nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Que l'Acte du ci-devant Parlement du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance des Communes, la Chambre d'Assemblée de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," soit amendé.

Ordonné, Que Sir *Allan N. Macnab*, ait la permission d'introduire un Bill pour rendre uniforme, dans toute l'étendue de cette Province, la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge, et qui pourvoit à remplir les sièges devenus vacans dans la dite Assemblée.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Harrison*, secondé par M. *Delisle*,

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à onze heures et demie.

A. M.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par M. *Burnet*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la Lettre que Son Excellence a adressée le treize de ce mois à *L. H. Lafontaine*, Ecuyer, alors Membre de cette Chambre, concernant certains changemens pro-

jetés dans l'administration Provinciale ; et aussi copie de toute la Correspondance qui a eu lieu à ce sujet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Neilson* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Viger*, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour préparer et faire rapport avec toute la diligence convenable, de Listes de Membres de cette Chambre, pour composer des Comités permanens.

Premier, de PRIVILEGES ET ELECTIONS ;

Second, de GRIEFS ;

Troisième, des COURS DE JUSTICE ;

Quatrième, des COMPTES PUBLICS ;

Cinquième, POUR L'EDUCATION ET LES ECOLES ;

Sixième, de COMMERCE ;

Septième, d'AGRICULTURE ;

Huitième, des CHEMINS ET DES AMELIORATIONS PUBLIQUES ;

Nouvième, SUR LES TERRES PUBLIQUES ET DROITS SEIGNEURIAUX ;

Dixième, des LOIS EXPIRANTES ET BILLS GROSSEYES ;

Onzième, des BILLS PRIVES ;

Douzième, pour les HOPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITE ;

lesquels Comités auront pouvoir de faire rapport à la Chambre, de temps à autres, de leurs observations et opinions sur les sujets et choses qui leur seront renvoyés séparément par cette Chambre, par Bill ou autrement, sur les objets pour lesquels ils seront séparément constitués, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. *Viger* a proposé, secondé par M. *Parent*, Que la considération de la dite motion soit remise d'hui en quinze jours.

La question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour établir une Cour dans cette Province pour juger les accusations portées contre les Fonctionnaires Publics (*Impeachments*).

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Chesley*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état détaillé des Licences qui ont été accordées et des Bois coupés sur les terres de la Couronne dans le Comté de *Bonaventure*, depuis l'année 1835 jusqu'à l'année 1842, inclusivement, par *Rt. Ferguson*, *Arthur Ritchie* et Compagnie, *Peter* et *John Adams*, *Wm. Hamilton*, *Hugh* et *John Montgomery*, *Peter* et *Donald Stewart*, *Peter Sutherland*, *William Guthrie* et Compagnie, *Ralph Ritchie*, *James McCracken*, *John McDougall*, *William Carter*, *Wm. McPherson*, et tous autres employés au Commerce des Bois dans le Comté de *Bonaventure* ; et aussi, un état des Deniers qui ont été perçus par l'Agent des Terres du District de *Gaspé*.

Comités per-
manens.

Procès des
fonctionnaires
publics accu-
sés.

Adresse. Bois
coupés sur les
Terres de la
Couronne à Bo-
naventure.

Indépendance
de l'Assemblée.

L'uniformité de
la loi qui rend
les sièges des
Membres vacans.

Correspondance de L. H.
Lafontaine.